Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260122-022026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

Date de mise en ligne : 04/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

Affaire n°02-2026

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-deux janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 16 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) - Mme Christine HAIGRON (1ère Adjointe) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) - M Jean-François BORDAIS (3ème Adjoint) – Mme Danielle DROUYER - M Thierry MONTENAT - M David BERTIER - Mme Fabienne FROMONT – Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme Dorothée du PONTAVICE – M Raboana RANAIVO - M Christian BELLIER - M Kévin BEAUGRAND.

OBJET : OGEC DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT AUGUSTIN - Demande de garantie d'emprunt pour un prêt destiné à financer des travaux de rénovation des bâtiments de la maternelle

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les représentants de L'OGEC de l'école privée Saint-Augustin de Pocé-les-Bois sollicitent la garantie de la commune afin d'être caution personnelle solidaire, dans le cadre de la souscription d'un emprunt de 90 000 € à contracter par l'OGEC auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.

Cet emprunt est destiné à financer la réalisation des travaux de rénovation des bâtiments de la maternelle de l'école privée Saint Augustin.

L'emprunt sera réalisé aux conditions suivantes :

Nature	Montant	Durée	Taux débiteur	Echéances mensuelles	Frais
Prêt immobilier	90 000 €	180 mois	3.75 % (fixe)	654.50 €	350 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2252-1 à L2252-5,
Vu l'annexe 6 du tome 2 de l'instruction M57,

Il vous est proposé :

- ***d'ACCORDER la garantie d'emprunt de la commune sous la forme d'une caution à hauteur de 50% de l'emprunt d'un montant de 90 000 € contracté par l'OGEC auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour une durée de 15 ans, au taux de 3.75% pour le financement des travaux de rénovation des bâtiments de la maternelle de l'école privée Saint Augustin ;***
- ***de S'ENGAGER au cas où l'OGEC pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti et dans la limite de 45 000 €, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur demande du Crédit Mutuel de Bretagne,***
- ***de S'ENGAGER pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des charges exigibles de l'emprunt garanti,***

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260122-022026-DE

- ***d'AUTORISER M le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera signé entre le Crédit Mutuel de Bretagne et l'OGEC pour formaliser l'engagement de caution dans les conditions exposées ci-dessus,***
- ***d'AUTORISER M le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette affaire.***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, **ADOPTE** les propositions susmentionnées.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 22 janvier 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCÉ-LES-BOIS
35 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Albéric JOHANET